



# POLITIQUES OFFICIELLES DE LA SPCA DE MONTRÉAL



Société pour la prévention  
de la cruauté envers les animaux

# POLITIQUES OFFICIELLES DE LA SPCA DE MONTRÉAL



STÉRILISATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE (INCLUANT LA STÉRILISATION PÉDIATRIQUE).....	2
PROGRAMME DE « CAPTURE-STÉRILISATION-REMISE EN LIBERTÉ-MAINTIEN » (CSRM) POUR LES CHATS SAUVAGES.....	2
VENTE D'ANIMAUX.....	2
CONFINEMENT PERMANENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE .....	3
CHIENS DE GARDE.....	3
ALTÉRATIONS CHIRURGICALES ÉLECTIVES.....	3
CHIENS « DANGEREUX » ET LÉGISLATION VISANT DES RACES PARTICULIÈRES.....	4
ÉDUCATION ET MODIFICATION DU COMPORTEMENT .....	4
SURPOPULATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET EUTHANASIE.....	4
MÉTHODES D'EUTHANASIE .....	4
CHEVAUX DE CALÈCHE .....	5
ABATTAGE DES CHEVAUX.....	5
BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE .....	6
ABATTAGE.....	7
ANIMAUX UTILISÉS À DES FINS DE DIVERTISSEMENT ET ANIMAUX SAUVAGES EN CAPTIVITÉ.....	7
ANIMAUX PIÉGÉS OU ÉLEVÉS POUR LEUR FOURRURE.....	8
CHASSE.....	8
GESTION DES ANIMAUX DE LA FAUNE NUISIBLES.....	8
ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION .....	8
EXPÉRIMENTATION ANIMALE.....	8
DISSECTION ET EXPÉRIMENTATION ANIMALES À DES FINS PÉDAGOGIQUES.....	9
REFUS DE DISSÉQUER OU DE PROCÉDER À UNE EXPÉRIMENTATION .....	9

## **STÉRILISATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE (INCLUANT LA STÉRILISATION PÉDIATRIQUE)**

La SPCA de Montréal est d'avis que la stérilisation constitue une composante importante de la gestion responsable des animaux de compagnie, car elle permet de lutter contre la surpopulation des animaux de compagnie, sans compter les avantages qu'elle comporte au niveau de la santé et du comportement de l'animal.

Tous les chiens, les chats et les lapins adoptés dans les refuges, les services de contrôle animalier ou les organismes de secours animal devraient être stérilisés avant d'être placés dans leur nouvelle famille.

La SPCA de Montréal est en faveur de la stérilisation pédiatrique (en bas âge) des chiens et des chats, dans tous les contextes où ils seront placés en adoption, comme moyen de contrer la surpopulation des animaux de compagnie.

## **PROGRAMME DE « CAPTURE-STÉRILISATION-REMISE EN LIBERTÉ-MAINTIEN » (CSRM) POUR LES CHATS SAUVAGES**

La SPCA de Montréal s'oppose aux interdictions de nourrir les chats errants ou sauvages ainsi qu'aux méthodes de contrôle qui consistent à capturer et relocaliser ou encore capturer et tuer les chats sauvages comme moyen de contrer la surpopulation féline. Nous appuyons plutôt la mise sur pied de programmes de type « Capture-Stérilisation-Remise en liberté-Maintien » (CSRM), de concert avec l'adoption de règlements municipaux progressistes, comme solution éthique, efficace et économiquement viable au problème de la surpopulation féline. Dans le cadre des programmes CSRM, les chats sauvages sont capturés, stérilisés, vaccinés puis remis en liberté au sein de leur colonie d'origine, où ils sont nourris, surveillés et soignés par les membres de la communauté.

## **VENTE D'ANIMAUX**

La SPCA de Montréal s'oppose à la vente d'animaux dans les animaleries, sur Internet ou par l'entremise de petites annonces. La présente politique ne vise pas le placement responsable d'animaux via un processus d'adoption dans la mesure où un mécanisme de sélection des adoptants est en place.

## **CONFINEMENT PERMANENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

La SPCA de Montréal s'oppose au confinement prolongé des animaux de compagnie, que ce soit en les maintenant à l'attache ou dans une cage ou un enclos. Le confinement permanent est préjudiciable au bien-être physique et psychologique des animaux. Il pose également un risque à la sécurité publique, car, faute de pouvoir fuir, les chiens maintenus à l'attache pour des périodes prolongées sont contraints à réagir de manière agressive aux menaces qu'ils perçoivent, ce qui peut les pousser à attaquer des personnes, notamment les enfants.

## **CHIENS DE GARDE**

La SPCA de Montréal s'oppose au dressage et à l'utilisation des chiens pour la garde, notamment dans les établissements à caractère commercial. Les chiens de protection ayant reçu une formation spécialisée et qui travaillent en équipe avec un manieur formé, tels que les chiens policiers, ne sont pas considérés comme des chiens utilisés pour la garde aux fins de la présente politique.

## **ALTÉRATIONS CHIRURGICALES ÉLECTIVES**

La SPCA de Montréal s'oppose aux interventions chirurgicales de nature esthétique ou qui sont effectuées dans le but de nuire à ou d'altérer le comportement naturel d'un animal. Toute intervention chirurgicale doit avoir pour but premier de soulager la douleur, de traiter une blessure ou d'améliorer la santé de l'animal et doit être effectuée par un médecin vétérinaire en règle.

La SPCA de Montréal s'oppose en particulier aux interventions suivantes, si effectuées pour des raisons non médicales :

- Coupe de la queue (caudectomie);
- Taille des oreilles (otectomie);
- Dévocalisation (ventriculocordectomie);
- Dégriffage (onychectomie).

La stérilisation effectuée par un médecin vétérinaire en règle n'est pas considérée comme une altération chirurgicale électorale aux fins de la présente politique.

## **CHIENS « DANGEREUX » ET LÉGISLATION VISANT DES RACES PARTICULIÈRES**

La SPCA de Montréal s'oppose à toute mesure législative relative aux chiens dits « dangereux » qui vise des races particulières ou des chiens ayant certaines caractéristiques physiques désignées. Nous sommes en faveur de mesures législatives relatives aux chiens dits « dangereux » qui ne tiennent pas compte de la race et qui sont plutôt axées sur le comportement du chien et la responsabilisation de son propriétaire.

## **ÉDUCATION ET MODIFICATION DU COMPORTEMENT**

La SPCA de Montréal s'oppose à l'utilisation de corrections ou punitions physiques et d'intimidation psychologique dans l'entraînement ou l'éducation d'un animal. Nous préconisons plutôt l'emploi de méthodes ne faisant pas appel à la force et basées sur le renforcement positif, tant pour éduquer les animaux que pour remédier à leurs problèmes de comportement.

## **SURPOPULATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET EUTHANASIE**

La SPCA de Montréal est d'opinion que l'euthanasie ne constitue pas une solution au problème de la surpopulation des animaux de compagnie. La décision d'euthanasier un animal vient avec une grande responsabilité et ne devrait être prise qu'en dernier recours afin d'épargner à l'animal des souffrances physiques ou psychologiques. Les refuges sont destinés à accueillir les animaux pour de courtes périodes et les garder en cage à long terme en l'absence d'une qualité de vie adéquate ne constitue pas une alternative plus éthique à l'euthanasie. Nous croyons que la solution à la surpopulation des animaux de compagnie passe par l'éducation des citoyens, l'adoption de mesures législatives appropriées et la mise sur pied de programmes de stérilisation.

## **MÉTHODES D'EUTHANASIE**

La SPCA de Montréal est d'avis que lorsqu'un animal doit être euthanasié, seules les méthodes d'euthanasie les plus humanitaires disponibles devraient être employées. Il est également crucial de minimiser la détresse de l'animal, y compris la peur, l'anxiété et l'appréhension, lors de la procédure d'euthanasie. Quand il s'agit d'un animal socialisé, la méthode d'euthanasie la plus humanitaire consiste à lui faire une injection de pentobarbital sodique, ce qui, au Québec, doit obligatoirement être pratiquée par un

médecin vétérinaire ou par un technicien en santé animale sous prescription d'un vétérinaire.

L'euthanasie par le monoxyde de carbone constitue une méthode inacceptable d'euthanasie dans les refuges ou les services de contrôle animalier qui disposent des moyens nécessaires pour obtenir et administrer le pentobarbital sodique. Nous réalisons cependant que l'euthanasie par injection létale n'est pas possible dans certains refuges faute d'accès à des services vétérinaires, notamment en raison de contraintes budgétaires. L'euthanasie par monoxyde de carbone demeure donc l'unique solution dans de tels refuges. Par conséquent, la SPCA de Montréal appuie l'abolition des chambres à gaz seulement à condition que le gouvernement du Québec s'engage à prêter assistance aux refuges et aux services de contrôle animalier en leur facilitant l'accès aux ressources nécessaires afin de pouvoir procéder à l'euthanasie par injection de pentobarbital sodique. Plus précisément, nous sommes en faveur de l'instauration d'un système de permis donnant le droit au personnel de refuges et de services de contrôle animalier formé à cette fin d'acheter, de détenir et d'utiliser les substances contrôlées requises pour la tranquilisation, la sédation et l'euthanasie d'animaux.

Enfin, la SPCA de Montréal s'oppose au remplacement des chambres à gaz par l'injection létale de T-61™, une substance difficile à administrer correctement et qui, lorsque mal administrée, peut provoquer la suffocation et des douleurs importantes chez l'animal avant qu'il ne perde conscience.

### **CHEVAUX DE CALÈCHE**

La SPCA de Montréal s'oppose à l'utilisation des chevaux de calèche en milieu urbain.

### **ABATTAGE DES CHEVAUX**

La SPCA de Montréal s'oppose à l'abattage des chevaux pour leur viande. La nature sensible de ces animaux, leur physiologie et leur prédisposition à la fuite lorsqu'effrayés rend l'abattage sans souffrance impossible. Nous croyons que la question de la surpopulation et de l'élevage de chevaux mérite l'attention des instances gouvernementales afin de contrer le problème sous-jacent des chevaux non-désirés. Nous sommes d'avis que les chevaux non-désirés devraient être placés dans un nouveau foyer, envoyés dans un refuge ou euthanasiés de manière humanitaire par un vétérinaire. L'abattage ne constitue, en aucun cas, un plan de retraite ou de fin de vie approprié pour un cheval.

## **BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

La SPCA de Montréal est d'avis que les animaux d'élevage doivent être traités avec respect et compassion tout au long de leur vie et doivent être protégés contre la souffrance à la fois physique et psychologique. De plus, les animaux d'élevage doivent pouvoir jouir des cinq libertés suivantes :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif;
- Ne pas souffrir d'inconfort;
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies;
- Être libres d'exprimer leurs comportements naturels;
- Être à l'abri de la peur et de la détresse.

La SPCA de Montréal est d'avis que les méthodes d'élevage industrielles modernes ne confèrent pas un niveau de bien-être acceptable aux animaux. Ces pratiques incluent notamment :

- Les manipulations génétiques ou la sélection artificielle ayant pour but d'accentuer certaines caractéristiques physiques qui compromettent le bien-être des animaux;
- L'élevage à forte densité;
- Le confinement extrême;
- Les modes d'élevage qui ne permettent pas aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels;
- La mutilation systématique sans anesthésie et/ou analgésie;
- Le transport de longue durée dans des véhicules où la température ne peut pas être contrôlée, sans nourriture, sans eau et/ou sans période de repos.

En particulier, nous nous opposons aux pratiques suivantes :

- Élevage des poules pondeuses en batterie;
- Confinement des truies dans des cages de gestation et/ou de mise bas;
- Confinement des veaux de lait dans des logettes individuelles;
- Stabulation entravée des vaches laitières;
- Stabulation entravée des veaux de lait;
- Gavage d'oiseaux pour la production de foie gras;
- Coupe de la queue, époinçage des dents, écornage, débecquage ou castration sans anesthésie et/ou analgésie.

Nous estimons que le bien-être des animaux d'élevage peut être amélioré grâce à des méthodes d'élevage, de transport et d'abattage respectueuses du bien-être animal et, surtout, via la réduction de notre consommation de produits d'origine animale. La SPCA de Montréal appuie également l'étiquetage obligatoire du mode d'élevage sur les produits d'origine animale afin de permettre aux consommateurs de faire des choix de consommation plus respectueux du bien-être animal.

## **ABATTAGE**

La SPCA de Montréal est d'avis que les méthodes employées pour tuer un animal doivent être sans souffrance, peu importe l'espèce ou le contexte. Pour être dite « sans souffrance », la méthode employée doit tuer l'animal instantanément ou le rendre totalement inconscient et insensible à la douleur du premier coup et le maintenir dans cet état jusqu'à ce que mort s'ensuive. Une méthode « sans souffrance » nécessite également des installations, un équipement et une technique de manipulation et d'immobilisation de l'animal conçus de manière à minimiser l'anxiété et la peur de l'animal. La SPCA de Montréal préconise l'application de ces principes peu importe le type d'abattage, qu'il soit religieux ou non.

## **ANIMAUX UTILISÉS À DES FINS DE DIVERTISSEMENT ET ANIMAUX SAUVAGES EN CAPTIVITÉ**

La SPCA de Montréal s'oppose à l'utilisation d'animaux à des fins de divertissement dans des milieux ou des conditions qui compromettent leur bien-être, comme les zoos, les aquariums, les delphinariums, les cirques, les rodéos, les courses ou les combats de chiens et les corridas.

La SPCA de Montréal s'oppose également à l'utilisation d'animaux sauvages ou exotiques dans l'industrie du divertissement, y compris dans la publicité, le cinéma et la télévision. L'utilisation d'animaux domestiques dans cette industrie est acceptable aux conditions suivantes :

- Les seules méthodes d'entraînement employées sont des méthodes basées sur le renforcement positif, qui excluent tout recours à la force ainsi que toute forme de correction ou punition physique;
- L'animal est gardé dans des conditions et manipulé de façon à respecter les cinq libertés (voir la politique « Bien-être des animaux d'élevage »);
- Le risque de blessure physique ou de dommage psychologique est minime;
- L'animal n'est pas élevé ou gardé uniquement à des fins de divertissement;
- Il existe un plan clair et éthique de mise à la retraite de l'animal, lequel ne consiste pas à l'abattre, à le faire euthanasier ou à l'abandonner.

La SPCA de Montréal s'oppose au fait d'élever ou de maintenir en captivité des animaux sauvages ou exotiques. Les centres de réhabilitation de la faune et les sanctuaires pour animaux dont l'objectif est de réhabiliter les animaux pour ensuite les réinsérer dans leur habitat naturel lorsque possible, sinon de fournir un refuge aux animaux qui ne peuvent être réintroduits dans leur habitat naturel, ne sont pas visés par la présente politique.

## **ANIMAUX PIÉGÉS OU ÉLEVÉS POUR LEUR FOURRURE**

La SPCA de Montréal s'oppose au fait de tuer des animaux pour leur fourrure, que ce soit en les piégeant ou en les élevant en captivité.

## **CHASSE**

La SPCA de Montréal s'oppose à la chasse sportive et à la chasse au trophée, que la viande des animaux abattus soit consommée ou non. La chasse de subsistance, pour sa part, doit se faire de façon non cruelle, en employant des techniques qui tuent l'animal instantanément. La SPCA de Montréal s'oppose à la chasse à l'arc, ainsi qu'à la chasse à l'aide de chiens ou d'autres animaux.

## **GESTION DES ANIMAUX DE LA FAUNE NUISIBLES**

La SPCA de Montréal s'oppose à toute pratique de gestion des animaux de la faune non-respectueuse du bien-être animal, y compris le piégeage, la mise à mort, l'empoisonnement et la relocalisation des animaux. Nous appuyons plutôt l'emploi de mesures préventives non létales, telles que les techniques d'exclusion et d'effarouchement non-nocives.

## **ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION**

La SPCA de Montréal est d'avis que la préservation de la biodiversité constitue un enjeu légitime et important et qu'il incombe aux êtres humains la responsabilité de réduire et, si possible, éliminer, les impacts négatifs de nos activités sur les autres espèces. Toutefois, tout effort en faveur de la préservation de la biodiversité devrait également tenir compte du bien-être de chaque individu animal, peu importe qu'il appartienne à une espèce en voie de disparition ou non.

## **EXPÉRIMENTATION ANIMALE**

La SPCA de Montréal s'oppose à l'expérimentation animale dans le domaine des cosmétiques, des produits d'entretien ménager, des aliments et boissons, ainsi que des produits du tabac.

### **DISSECTION ET EXPÉRIMENTATION ANIMALES À DES FINS PÉDAGOGIQUES**

La SPCA de Montréal s'oppose à la dissection d'animaux à des fins pédagogiques ainsi qu'à tout programme pédagogique impliquant l'utilisation d'animaux.

La SPCA de Montréal appuie le développement et l'utilisation de méthodes alternatives, n'ayant pas recours à l'animal, en science et en éducation.

### **REFUS DE DISSÉQUER OU DE PROCÉDER À UNE EXPÉRIMENTATION**

La SPCA de Montréal soutient le droit des étudiants de refuser de procéder ou d'assister à une dissection ou à une expérimentation sur un animal dans le cadre de leur formation.

La SPCA de Montréal encourage les facultés de sciences des collèges et des universités à proposer aux étudiants des méthodes alternatives, n'ayant pas recours à l'animal. De telles politiques et procédures devraient être prévues dans les règlements administratifs des établissements d'enseignement.